

Table des Matières.

1^{re} affaire

1. mémoire pour messire de Roquelaurre et dame gabrielle de Roquelaurre, époux Desrois, défund.
(le comte de Montboisier, demandeur
et le sieur Desrois, intervenant dans ce défund. — p. 1.
2. mémoire en réponse pour le C^{te} de Montboisier
et la d^{lle} Desrois. — 29.
3. addition au mémoire pour J^e de Roquelaurre et
la dame Desrois. — 29.

Testament attaqué comme fait ab irato,
par une mère, en haine de ses enfans.
ce moyen de nullité est-il admissible si la colère
étant justifiée par des procédés offensans?

2^e

1. mémoire pour J^e Barthelémy, bourgeois, intimé
(sieur et dame de La ville. — 111.
2. salutation pour le de la ville. — 143.
3. réponse pour Barthelémy. — 181.

L'exercice d'un retrait lignager, sur un
immeuble vendu, par un frère et une sœur, moyennant
une somme déterminée et payée comptant, et, de plus,
une rente au profit du vendeur, est-il valable, 1^o en
la forme, si le domicile des parties n'est point exprimé
dans l'exploit de demande; 2^o au fond, si la décharge
pour opérer le changement du débiteur de la rente, qui
devait être le résultat du retrait, n'a pas été faite par le
concours du d^{eu}x vendeur; ou, si la décharge faite par
l'un d'eux n'a été faite, au nom de l'autre, qu'en vertu
d'une procuration qui ne s'étendait pas jusques là?

Le mandataire ne peut entreprendre les limites de son pouvoir.

3^e

Mémoire pour Jean Tenet, garde-vivier, int^{er}cap^t
(Jeanne Abel V^e Gorden et sa fille. 169.

réclamation d'une créance contre la Tenue du
débiteur, séparée de biens, mais qu'on prétend débiteur
de son mari,

4^e

1. mémoire pour le sieur Delicour, seig^r de Laspouze, int^{er}
(sieur Perigand, curé de la Celle. 181.

2. prieur pour Jacques Perigand de Blochemance. 211.

Le propriétaire qui a fait des avances à son métayer
peut-il opposer son privilège sur la récolte, à l'acquéreur
de la partie de cette même récolte appartenant à son
métayer? Si cet acquéreur avait fait lui-même des
avances pour l'ensemencement des terres et soldé les
collecteurs, n'a-t-il pas lui-même un privilège sur la récolte?
lequel de ces privilèges doit avoir la préférence?

5^e

Mémoire pour Anne Gas V^e de Gilbert Barthomieu, int^{er}
(Jean-Baptiste Barthomieu, app^t.

et (Voie Gabriel-adjuteur Barthomieu, int^{er}est. 233.

Y a-t-il en entre les trois parties un partage
provisoire ou définitif? L'intimée doit-elle obtenir
sa réintégration dans la maison dont elle était en-
propriété, par suite du partage?

1. mémoire pour Jean-B^{te} Heiron de Chiron, avoué,
(Michel Durin des Roziers, accusateur. 269.
2. mémoire en réponse pour Durin des Roziers. 208.
3. mémoire servant de réponse pour Heiron de Chiron. 283.
4. réponse du J. Durin à ce dernier mémoire. 263.
5. supplément au mémoire pour J. Heiron de Chiron. 273.
6. observations pour le J. Durin des Roziers. 279.

Discussion sur une plainte en subornation de
témoins portée contre le J^{re} Heiron de Chiron.

7^o

mémoire pour Pierre Doursier, ancien avoué, demandeur
(M^{re} Julien Dejays, avoué en part^{ie}. 291.

Lettres de dissolution contre des partages et réglemens
faits pour le père, au préjudice du régime promise par
contrat de mariage, tant de ses propres biens que de ceux
de sa mère décédée, sont-elles non recevables si elles sont
intervenues après dix ans ? ou si les parties ont réglé
leurs difficultés par transaction ?

8^o

1. précis pour J^{re} Teillard de Rozier, conseiller du Roi,
app^{re} c^{on} d^{on} = C. le J^{re} de Justice, conseiller du R. 419.
2. précis pour le procureur du Roi au Bailliage de Véz,
(le procureur du Roi au la prévôté de Murat. 463.

Conflit de juridiction entre la prévôté de Murat
et le Bailliage de Véz.

9^o

Mémoire explicatif des directeurs des créanciers de
Moreau et Belleroche, sur la situation actuelle et
proposée de ces derniers. 431.

mémoire pour Jean Rouffaut, revendeur de tailles, intimes.

(Jacques Prayot, notaire royal, contestateur aux actes, aussi intimes, et autres appellans. — 828.

contestation sur des emargements et quittances relatifs aux collectes.

11^e

supplique au Roi pour le chapitre de saint martin, à artois, sur le Breve du 3 août 1775 qui ordonne la suppression et réunion à celui de notre Dame du Marthureux en la ville de Biennes, pour n'en faire qu'un seul et même chapitre, pour l'invocation de St. Louis. 829

12^e

1. grâce pour philibert Bougarel de Marmaigne, conseiller du Roi, défendeur.

(le maire et échevins et le St. Colin, de Hamme. 838.

2. l'épique pour le Corps commun de la ville de Hamme. 832.

Quel qui donnera-t-on la préférence pour être premier Marguillier de la paroisse de sainte croix de Hamme, du St. Marmaigne, nommé par la Fabrique, ou du St. Colin, nommé par le hôtel de ville?

13^e

mémoire pour Jean-François Teyssier, cingre, défendeur?

= (Gabriel - ami de Morredon, d'ind. — 824.

Les terres dues à la baronnie de Juyères sont-elles réelles, mixtes ou personnelles?

sont-elles dues tant par les seigneurs que par les habitants, à raison de dix ou de cinq pour an, et pour chacun des tenements de chaque châtellenie?

14^e
Mémoire pour sieur Bergeron, appelant
(. la demoiselle artant, intimée 888.
d'intimement avec restitution de fruits.

18^e
Mémoire pour Guibal, intimé.
(. sieur Bache et sa femme. 890.
Oriller à ordre obtenu d'un clerc, unanimes,
pour une fille, est-il nul?

16^e
Consultations pour le Comte de Merbo, seigneur, Baron
d'Ambois, demandeur - 892.
(. le corps commun de cette ville
autre, pour le même 891.
autre des jurés consultés du parer 609.

L'exercice du droit de triage appartient au
seigneur haute justice plutôt qu'au seigneur féodal,
à quelles conditions? L'allodialité ou le fief alors
n'en sont pas exclusifs.

Doctrines complètes sur la matière.
